

ASSEMBLÉE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 600

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 18

Dans la dernière phrase de l'alinéa 5 de cet article, substituer aux mots :

« abandon de domicile »,

les mots :

« abandon du domicile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.